

## **Commune de Villars-le-Terroir**

Rue du Midi 10 1040 Villars-le-Terroir office.population@villars-le-terroir.ch

## Attestation du logeur, titulaire du bail à loyer ou propriétaire

Ne concerne pas les adresses postales, mais l'hébergement effectif

En vertu de l'article 24 de la loi sur le contrôle des habitants du 9 mai 1983, celui qui fait une déclaration incomplète ou inexacte ou contrevient de toute autre manière aux prescriptions de ladite loi, est passible d'une amende de vingt à deux mille francs.

<u>ldentité du logeur</u>	A compléter lisiblement par le logeur SVP		
Madame Monsieur			
Prénoms et Nom :			
Domicile du logeur (rue et N°) :			
NPA et localité :			
N° tél. : E-mail :	•		
atteste que la (les) personne(s) mention			effective dans le
logement ci-dessous:			
Adresse du logement occupé par le(s) soi	us-locataire(s) :		
Rue et n°:			
NPA et localité :			
Etage : Nombre de pièces :			
	ou, au contraire,	payant ?	
Personne(s) hébergée(s)			
Nom et prénom	Né(e) le	A emménagé le :	N° tél. (fixe ou mobile)
Date :			
		oloint :	
Date :		njoint :	
	*Signature du cor		
Signature du logeur :	*Signature du cor		
*Si le bail à loyer est au nom des époux  Annexes :  • copie du bail à loyer	*Signature du cor		
*Si le bail à loyer est au nom des époux  Annexes :	*Signature du cor		